

- > Conseil
- > Audit
- > Expertise comptable, fiscale et sociale

FONDS DE DOTATION « PERF'ELITE »

26 Avenue du Buisson Aumay
93290 Tremblay-en-France

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux membres du Conseil d'Administration du fonds de dotation

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation PERF'ELITE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 27 mai 2024

GMBA Séléco
Représentée par
HERVE DEQUI
Commissaire aux Comptes Associé
Hervé DEQUI

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures de la part de
Hervé DEQUI

BILAN ACTIF

Données en : Euros

ACTIF	Exercice N 31/12/2023			Exercice N-1 31/12/2022
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage Industriels	4 848	809	4 040	
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres				
TOTAL I	4 863	809	4 055	15
ACTIF CIRCULANT				
Stockes et en cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	2 500		2 500	
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	7 906		7 906	17 414
Charges constatées d'avance				
TOTAL II	10 406		10 406	17 414
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	15 270	809	14 461	17 429

BILAN PASSIF

Données en : Euros

PASSIF	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
FONDS PROPRES		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
Autres		
Report à nouveau	287	287
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>		
<i>Situation nette (sous total)</i>		
<i>Fonds propres consommables</i>	8 622	12 909
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	8 909	13 196
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>		
<i>Fonds dédiés</i>		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 360	2 460
<i>Dettes des legs ou donations</i>		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 192	1 773
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	5 552	4 233
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	14 461	17 429

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>		
<i>Ventes de biens et services</i>		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de service</i>	5 000	
<i>dont parrainages</i>		
<i>Produits de tiers financeurs</i>		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	1 730	
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable</i>	31 667	25 807
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>		
Autres produits		
Total I	38 397	25 807
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	26 146	13 489
<i>Aides financières</i>	11 215	12 150
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	809	
Dotations aux provisions		
<i>Reports en fonds dédiés</i>		
Autres charges	227	168
Total II	38 397	25 807
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
	31/12/2023	31/12/2022
Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII) X X		
Total des produits (I + III + V)	38 397	25 807
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	38 397	25 807
EXCEDENT OU DEFICIT		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	10 000	
Bénévolat		
TOTAL	10 000	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	10 000	
Personnel bénévole		
TOTAL	10 000	

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 14 461 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 38 397 Euros et dégagant un excédent de 0 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DE L'ACTIVITE ET DES MOYENS MIS EN OEUVRE

Pour rappel : Création du fonds de dotation PERF'ELITE : 11/12/2018

Objet du fonds :

Le fonds de dotation, en tant qu'organisme d'intérêt général à but non lucratif poursuit une mission d'intérêt général et a pour objet de collaborer au développement des territoires avec les collectivités locales. Il promeut les activités physiques et sportives au service de la santé destiné au développement de la carrière de jeunes sportifs talentueux, d'athlètes méritant et participe au développement de programmes axés sur la santé, l'éducation, l'inclusion et la maîtrise des émotions par le sport.

Membres fondateurs et décomposition de la dotation initiale :

Membres fondateurs Dotation initiale	Représentée par
Monsieur Pascal PAINEAU 5 rue de l'Ermitage 93600 AULNAY SOUS BOIS	2 100 €
PERFE'O 26 Avenue du Buisson Aumay 93290 TREMBLAY EN FRANCE	2 000 €
Madame Maria RIBEIRO TAVARES	
2MM CONSEIL 48 Ter Avenue des Myosotis 93220 GAGNY	1 000 €
Monsieur Mamadou MANE	
VEBER ASSOCIES AVOCATS 19 place Tolozan 69001 LYON	1 500 €
Monsieur Philippe VEBER	
TECHNI'CITE 31 rue Estienne d'Orves 91370 VERRIERES LE BUISSON	8 400 €
Monsieur Thierry STROBEL	

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En 2023, le fonds de dotation a soutenu quatre sportifs à hauteur de 11 215 €.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos au 31/12/2023 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de l'ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et de l'ANC 2018-06 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations corporelles			
Autres immobilisations corporelles			4 848
Immobilisations financières			
Autres titres immobilisés	15		
Prêts, autres immobilisations financières			
TOTAL	15		4 848
TOTAL GENERAL	15		4 848

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles			4 848	4 848
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés			15	15
Prêts, autres immobilisations financières				
TOTAL			4 863	4 863
TOTAL GENERAL			4 863	4 863

Etat des amortissements et dépréciations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations corporelles			
Autres immobilisations corporelles			809
Immobilisations financières			
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières			
TOTAL			809
TOTAL GENERAL			809

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles			809	809
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières				
TOTAL			809	809
TOTAL GENERAL			809	809

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	287				287
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette					
Fonds propres consommables	12 909		27 379	31 667	8 622
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	13 196		27 379	31 667	8 909

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances	2 500	2 500	
Autres immobilisations financières			
TOTAL	2 500	2 500	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 360	3 360		
Autres dettes	2 192	2 192		
TOTAL	5 552	5 552		

ANNEXE

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilité en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Fonds consommables

Les dons et mécénats apportés sur l'année 2023 ont été portés à la dotation consommable pour 27 379€.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Le fonds de dotation a bénéficié de prestation en nature évaluée à 10 000€. Cette prestation concerne la mise à disposition d'un plateau TV et de l'équipe de production par la société AGORA CLUBS.

Ces contributions volontaires en nature ont été prises en compte en comptabilité au pied du compte de résultat.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 360 euros, décomposés de la manière suivante :

- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes